



## LA MUNICIPALITE DE JONGNY

### AU CONSEIL COMMUNAL



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses  
inscrit sur la Liste  
du patrimoine mondial  
en 2007

## Préavis municipal n° 09/2025 relatif à une demande de crédit pour des travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

### 1. OBJET

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de **CHF 1'280'000.00 (yc. TVA)** pour les travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus dans le village de Jongny.

### 2. PREAMBULE

La loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (ci-après LHand) impose aux collectivités publiques de modifier, entre autres, les arrêts de bus pour permettre un accès optimal, ou facilité, aux personnes handicapées.

Comme précisé à l'article 22, alinéa 1, le délai d'adaptation pour les transports publics (Constructions, installations et véhicules) est de 20 ans dès l'entrée en vigueur de la loi. Cette dernière est entrée en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2004**.

Comme relevé par le service cantonal de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR), la majorité des communes ont du retard dans ces travaux et n'arriveront plus à respecter le délai limite pour ces adaptations sur toutes les installations existantes.

Il a donc été convenu informellement que les communes devaient prioriser la mise en conformité de leurs arrêts en fonction de la localisation et de l'utilisation.

### 3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Ce préavis traite donc des arrêts principaux de la commune soit les arrêts « **Jongny- Village** », « **Reposoir** », « **Combette** » et « **Châtillon** » .

Les projets de mise en conformité de ces arrêts de bus ont été étudiés en collaboration avec la DGMR et les VMCV et les trois premiers ont été mis à l'enquête publique du 21.06.2025 au 20.07.2025. A ce jour, nous n'avons reçu aucune opposition et attendons le retour de la synthèse cantonale.



Les services industriels ont été contactés et leurs intentions ont été intégrées au projet global.



Extrait Cartoriviera – Thème : Mobilité

Pour rendre les arrêts de bus conformes, ils doivent, entre autres, se trouver 22 cm plus haut que la chaussée pour permettre un accès de plein pied dans le véhicule. L'espace libre sous les bus étant inférieur à ces décrochements verticaux, les distances d'approche pour permettre au bus d'être totalement aligné aux nouvelles bordures sont importantes, nécessitant de rapprocher les arrêts de l'axe des voies de circulation. Ces modifications géométriques augmentant également les emprises des réfections, la municipalité a décidé de traiter la zone complète se trouvant au droit des futurs arrêts.

#### Arrêts « Jongny-Village » :



Extrait Cartoriviera – Thème : Mobilité

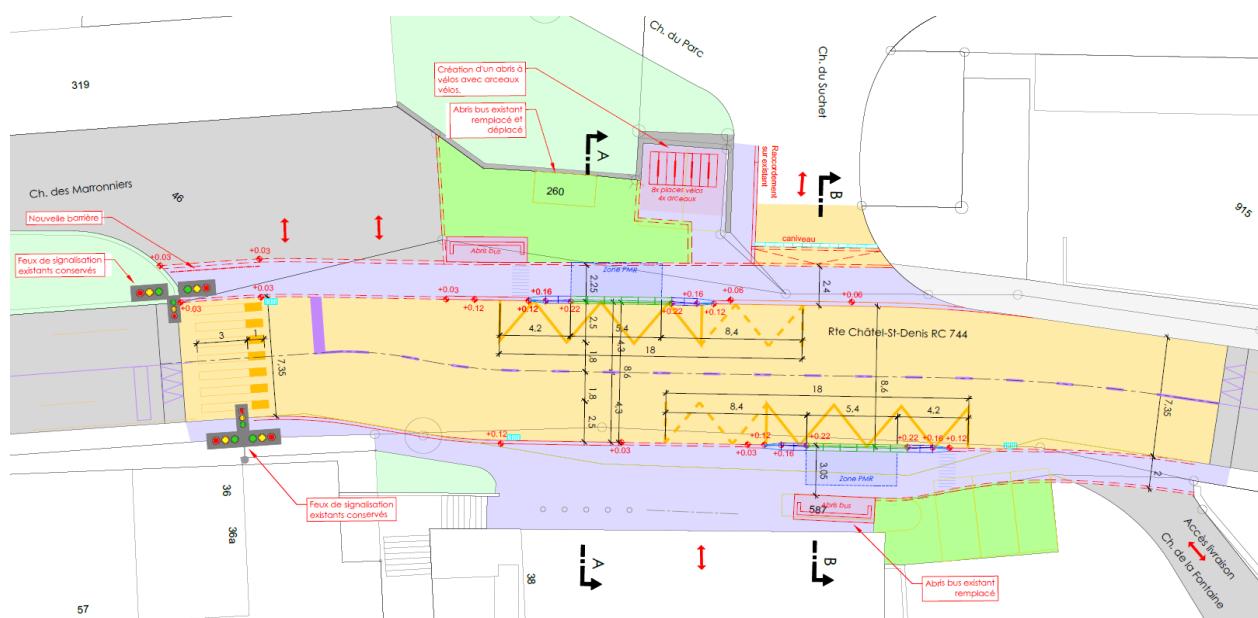


Pour les arrêts « **Jongny Village** » (amont et aval), les travaux traiteront de la largeur complète de la chaussée sur une longueur d'environ 70 mètres, zone comprise entre les deux rampes existantes mises en place pour modérer la vitesse de la circulation générale.

Les arrêts seront rapprochés de l'axe des voies de circulation et les nouveaux arrêts seront considérés comme semi-bloquants. C'est-à-dire que lorsqu'un bus sera arrêté pour faire monter ou descendre des voyageurs, il sera physiquement possible pour les véhicules le suivant de le dépasser. Ce nouveau positionnement fera diminuer la vitesse générale tout en conservant une fluidité du trafic automobile global.

Les deux abris seront remplacés par des nouveaux modèles déjà utilisés sur la même ligne de bus, l'éclairage public sera adapté pour garantir un niveau d'éclairement conforme à la norme, un couvert à deux-roues sera réalisé en lieu et place des deux cases de stationnement existantes vers l'arrêt amont et l'espace derrière le même arrêt sera végétalisé.

Pour terminer, les feux de signalisation au passage pour piétons seront conservés, de nouvelles grilles seront mises en place pour améliorer la récolte des eaux de ruissellement (actuellement problématique en cas de fortes pluies) et la nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux sera renouvelée par un revêtement avec effet phono-absorbant.



## Arrêts « Reposoir » :



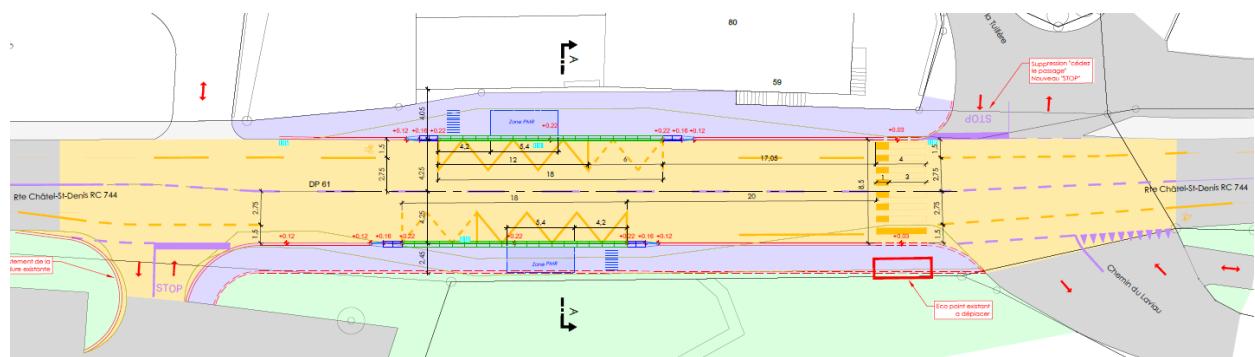
Extrait Cartoriviera – Thème : Mobilité

Pour les arrêts « Reposoir » (amont et aval), les travaux traiteront également de la largeur complète de la chaussée sur une longueur d'environ 90 mètres, zone comprise entre la sortie du parking du skate-park et le carrefour avec le chemin du Laviau.

Les arrêts seront rapprochés de l'axe des voies de circulation et les nouveaux arrêts seront également considérés comme semi-bloquants.

L'éclairage public sera adapté pour garantir un niveau d'éclairement conforme à la norme et le trottoir amont sera élargi ce qui permettra une meilleure cohabitation entre les utilisateurs des transports publics et la boucherie.

Pour terminer, la nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux sera aussi renouvelée par un revêtement avec effet phono-absorbant.



Extrait du plan d'enquête



## Arrêts « Combette » :



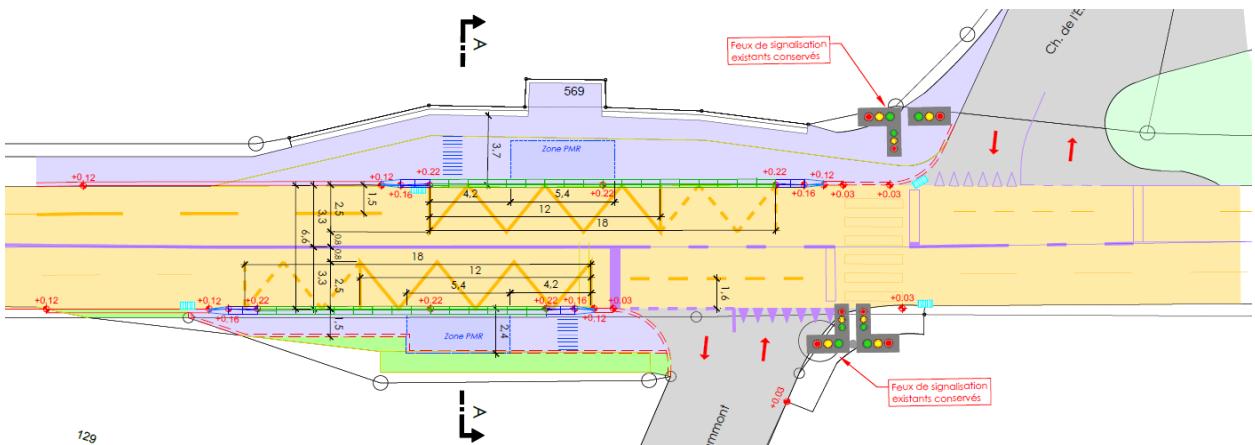
Extrait Cartoriviera – Thème : Mobilité

Pour les arrêts « Combette » (amont et aval), les travaux traiteront également de la largeur complète de la chaussée sur une longueur d'environ 75 mètres, zone comprise entre le début de l'arrêt aval existant et le carrefour avec le chemin de l'Etoile du Matin.

Les arrêts seront rapprochés de l'axe des voies de circulation et les nouveaux arrêts seront bloquants. En effet, avec le gabarit routier existant, il est impossible de conserver une largeur libre suffisante au dépassement d'un bus lorsqu'il sera arrêté. Ce nouveau positionnement générera une modération de la vitesse de circulation à l'entrée de la localité.

L'éclairage public sera adapté pour garantir un niveau d'éclairement conforme à la norme, le trottoir amont sera élargi et l'abri amont sera réfectionné.

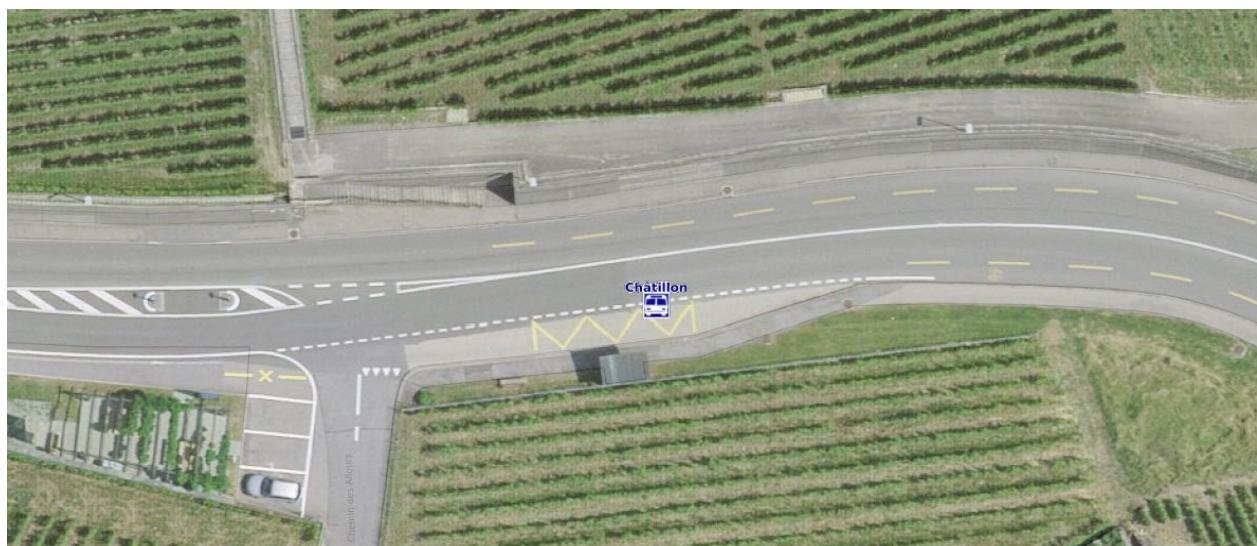
Pour terminer, les feux de signalisation au passage pour piétons seront conservés et la nouvelle couche de roulement en enrobé bitumineux sera renouvelée par un revêtement avec effet phono-absorbant.



Extrait du plan d'enquête



## Arrêt « Châtillon » :



Extrait Cartoriviera – Thème : Mobilité

Au vu de l'estimation des coûts globaux pour les trois arrêts précédents, la Municipalité a choisi d'intégrer au présent préavis uniquement le remplacement de l'abri existant à l'arrêt « Châtillon » (sens descendant). En effet, cet abri devenant vétuste, il sera remplacé par un nouveau modèle identique à celui prévu pour les arrêts « Jongny-Village »

Cependant, il n'y aura pas de travaux pour une mise en conformité LHand de cet arrêt car le montant des travaux serait actuellement démesuré en rapport à sa fréquentation.

## 4. PROCEDURE DE CHOIX

Les communes étant soumises à la Loi sur les marchés publics (ci-après LMP-VD), les procédures pour l'octroi des différents marchés doivent respecter le cadre légal. La demande d'offres pour les travaux de génie civil a été réalisée en appliquant la procédure dite « ouverte » et pour les autres prestations décrites dans ce préavis, les coûts ont été déterminés sur la base de demandes d'offres en appliquant la procédure de gré-à-gré auprès d'entreprises de la région et sur estimation de notre mandataire principal.

## 5. ASPECTS FINANCIERS

### Arrêts « Jongny Village »

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	220'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil 10 %	CHF	22'000.00
Eclairage public (appareillage)	CHF	30'000.00
Travaux de serrurerie	CHF	25'000.00
Nouveaux abris bus	CHF	48'000.00
Travaux de marquage et signalisation	CHF	10'000.00
Paysagiste	CHF	15'000.00
<b>Sous-total arrêts « Jongny Village » (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>370'000.00</b>



#### Arrêts « Reposoir »

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	270'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil 10 %	CHF	27'000.00
Eclairage public (appareillage)	CHF	30'000.00
Travaux de marquage et signalisation	CHF	10'000.00
Paysagiste	CHF	5'000.00
<b>Sous-total arrêts « Reposoir » (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>342'000.00</b>

#### Arrêts « Combette »

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	190'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil 10 %	CHF	19'000.00
Eclairage public (appareillage)	CHF	30'000.00
Travaux de serrurerie	CHF	15'000.00
Travaux de marquage et signalisation	CHF	10'000.00
Paysagiste	CHF	5'000.00
<b>Sous-total arrêts « Combette » (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>269'000.00</b>

#### Arrêt « Chatillon »

Travaux de l'entreprise de génie civil	CHF	20'000.00
Divers et imprévus sur travaux de génie civil 10 %	CHF	2'000.00
Nouvel abri bus	CHF	24'000.00
<b>Sous-total arrêt « Chatillon » (hors TVA)</b>	<b>CHF</b>	<b>46'000.00</b>

#### Honoraires et frais

Honoraires ingénieur civil (études faisabilité, projet et exécution)	CHF	130'000.00
Honoraires géomètre	CHF	20'000.00
Frais de reproduction et administratifs	CHF	5'000.00
<b>Sous-total honoraires et frais</b>	<b>CHF</b>	<b>155'000.00</b>

**TOTAL GENERAL (Hors TVA)** **CHF 1'182'000.00**

TVA 8.1% (arrondi) **CHF 98'000.00**

**TOTAL (yc. TVA)** **CHF 1'280'000.00**

Les éventuelles subventions et autres participations de tiers seront déduites de ce montant.

Cette dépense figure au plan des investissements 2025-2029 à hauteur de CHF 1'200'000.00.

## 6. PLANIFICATION

Sous réserve de la décision du conseil communal et de la délivrance des permis de construire suite aux enquêtes publiques, la planification générale de ce projet est imaginée comme suit,

Septembre 2025	Décision du Conseil communal
Dès octobre 2025	Travaux préparatoires
Début 2026	Travaux généraux

Durée des travaux : environ 8 mois



## 7. AMORTISSEMENT

En application des durées d'amortissements obligatoires selon le MCH2, à savoir la catégorie d'immobilisations « Travaux de génie civil », la durée d'amortissement est de 40 ans. Il débutera l'année qui suit la fin des travaux.

En cas de vétusté prématuée ou d'autres raisons techniques réduisant son potentiel d'utilisation, un amortissement non planifié pourra être enregistré pour corriger la valeur de cet investissement au bilan.

## 8. SITUATION PLAFOND D'ENDETTEMENT AU 31 JUILLET 2025 (y compris le présent préavis)

Description	Montant en CHF
<b>Plafond d'endettement</b> (préavis n° 16/2021)	<b>18 000 000.00</b>
Emprunts effectifs	- 9 950 000.00
Trésorerie disponibles (excédent au fonds de roulement)	-
Bâtiments du patrimoine financier (valeur comptable)	8 878 200.00
Solde des préavis à financer	- 2 815 800.00
<b>Détail :</b>	
Crédits liés aux préavis engagés	- 5 372 900.00
Dépenses effectives liées aux préavis engagés	2 557 100.00
<b>Endettement prévu</b>	<b>- 3 887 600.00</b>
<b>Plafond d'endettement disponible</b> (financement des futurs préavis)	<b>14 112 400.00</b>

## 9. ESTIMATION DES CONSEQUENCES DU PROJET SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

En application de l'article 14 du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes (ci-après RCCCom), il est précisé ce qui suit concernant les incidences du présent préavis sur le budget de fonctionnement :

Type de charges	2026	2027	2028	2029	2030 et ss
Intérêt sur emprunt (1%)	6 400.00	12 800.00	12 800.00	12 800.00	12 800.00
Amortissement	-	32 000.00	32 000.00	32 000.00	32 000.00
<b>Total des charges</b>	<b>6 400.00</b>	<b>44 800.00</b>	<b>44 800.00</b>	<b>44 800.00</b>	<b>44 800.00</b>

Le taux d'impôt communal s'élève à 69.5 points de l'impôt cantonal de base. Considérant une valeur du point d'impôt communal de CHF 105'153.00 pour une population de 1'921 habitants (Etat au 31.12.2024), la présente demande de crédit équivaut à un taux d'impôt communal supplémentaire d'environ 0.4 point.



## **10. IMPUTATION COMPTABLE**

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous la fonction n° 6510.01 « Entretien des routes et éclairage public » et la nature n° 5010 « Routes et voies de communications », plus précisément dans le compte n° 6510.01.5010.0925 « Arrêts de bus, réfection et mise en conformité LHand ».



## **11. CONCLUSIONS**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE JONGNY**

- VU** le préavis n° 09/2025 du 4 août 2025, concernant une demande de crédit pour des travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus ;
- VU** le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU** le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

### **Décide**

1. **d'autoriser** la Municipalité de procéder aux travaux de réfection et de mise en conformité LHand des arrêts de bus ;
2. **d'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 1'280'000.00 à cet effet ;
3. **de financer** les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement par un emprunt non affecté.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**



Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 août 2025.

Municipal délégué : Jean-Luc Sansonnens

